



DEPARTEMENT : VOSGES
ARRONDISSEMENT : EPINAL
CANTON : EPINAL 1

COMPTE RENDU

CONSEILLERS :

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Séance du 10 Mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en ses locaux à Les Forges en séance publique sous la présidence de M. Didier MATHIS, Président.

PRESENTS :

MM. AUBERT Christian - AUBERTIN Pierre - FRESSE Johan - GABRION Jean-Louis – HAYOTTE Nicolas – LHUILLIER Claude - MATHIS Didier – PAVOT Maurice - SCHMITT Jacques.

M. Olivier MENNEZIN remplace M. BLOND Walter.

TITULAIRES EXCUSES : M. BLOND Walter.

Le scrutin a eu lieu, M. PAVOT Maurice, titulaire, a été nommé secrétaire de séance.

Avant de démarrer la séance, le Président invite les délégués à un tour des locaux pour leur présenter les différents aménagements dernièrement réalisés : création d'un vestiaire pour le service technique et d'un local pour le rangement des produits d'entretien, pose de cloison et placards, peinture des bureaux administratifs.

La séance débute par l'approbation du compte-rendu de la dernière séance du Comité Syndical du 22 février 2017.

1) DECISION MODIFICATIVE N°1 :

M. le Président explique la nécessité de prendre une décision modificative, suite à un oubli d'inscription au compte D001 de la reprise du résultat d'investissement et aux comptes 021 et 023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

VOTE, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

- Investissement Dépenses : Cpte 001 : 119 067,50€
- Investissement Recettes : Cpte 021 : 119 067,50€ soit un total de 292 376,19€
(173 308,69€ + 119 067,50€)
- Fonctionnement Dépenses : Cpte 023 : .119 067,50€ soit un total de 292 376,19€
(173 308,69€ 119 067,50€)

2) DECISION MODIFICATIVE N°2 :

M. le Président explique la nécessité de prendre une décision modificative concernant les futurs travaux de la Route de Mirecourt à Uxegney où une série de branchements seront modernisés ainsi qu'une mise à niveau du regard d'interconnexion.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,
VOTE, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

- Investissement dépenses : Cpte 2315 – Opération 58 : -57 502,00€
- Investissement dépenses : Cpte 2315 – Opération 62 : 57 502,00€

3) AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT POUR SOLLICITER L'AIDE FINANCIERE DU DEPARTEMENT ET DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE POUR LES TRAVAUX DE RESAU AEP ROUTE DE MIRECOURT A UXEGNEY:

M. le Président rappelle les grandes lignes du projet de travaux Route de Mirecourt à Uxegney.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

DECIDE, à l'unanimité, d'effectuer ces travaux. Ceux-ci sont arrêtés à la somme de 87 501,15€ HT et

AUTORISE le Président à solliciter l'aide financière du Département et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et/ou tout autre organisme susceptible d'y apporter une aide financière.

Le plan de financement est ainsi établi : :

- Montant prévisionnel des travaux : 87 501,1€ HT
- Subvention escomptée du Département : 12 250,16€ HT
- Subvention escomptée de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 21 875,29€ HT
- Autres : 11 000,00€ HT
- Autofinancement ou emprunt : 42 375,70€ HT

Il est précisé que ces travaux seront réalisés dans l'année, les crédits correspondants étant d'ores et déjà inscrits au budget primitif 2017 et que l'autofinancement pourra être augmenté si les aides obtenues sont inférieures à celles espérées. Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

4) AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT D'UNE CONVENTION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ETUDE DIAGNOSTIC ET DE DE DEMANDE D'AIDES FINANCIERES :

M. le Président expose la nécessité de faire effectuer une nouvelle étude Diagnostic sur le réseau du Syndicat, évoque une première prise de contact avec une Société intéressée par la réalisation de cette étude et précise que ladite étude sera commencée et réalisée cette année selon les crédits inscrits au budget primitif 2017, dans le cas contraire elle sera reportée à l'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

DECIDE, à l'unanimité, de faire réaliser cette étude Diagnostic et

AUTORISE le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et/ou tout autre organisme, accepte d'augmenter la part d'autofinancement si nécessaire et autorise le Président à signer tout document à intervenir.

5) AUTORISATION DE VENTE AU PRESIDENT DE DEUX VEHICULES ET D'UN PHOTOCOPIEUR :

M. le Président informe du remplacement des deux véhicules du Syndicat ainsi que du photocopieur et fait part du souhait des communes de Les Forges et d'Uxegney de racheter pour l'une le véhicule DUCATO et pour l'autre le photocopieur. Le second véhicule bénéficiant d'une reprise par le garage.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

ACCEPTE, à l'unanimité, la vente de :

- 1 photocopieur pour un montant de 500,00€ HT
- 1 véhicule DUCATO pour un montant de 7 550,00€ HT
- 1 véhicule DOBLO pour un montant de 4 466,67€ HT

Le Comité Syndical autorise le Président à signer les documents à cet effet et donne son accord pour la sortie de l'actif de ces matériels.

6) ACTUALISATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL DES INDEMNITES DES ELUS :

M. le Président explique que conformément aux dispositions des nouveaux décrets du 26 janvier 2017, il convient d'actualiser les indemnités de fonction des élus

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

VOTE, à l'unanimité, le maintien des taux de pourcentage votés en 2014 et l'actualisation des indemnités des élus qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.

7) FACTURATION DES SERVICES ET DIVERSES PRESTATIONS :

Sur proposition et explications de son Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'étendre la facturation à tous les nouveaux services et diverses prestations qui seront développés. A titre d'exemple : la transmission de données à des services extérieurs, prestations de petite maintenance....

Le Président est chargé de leur mise en place et de leur tarification.

8) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

M. le Président propose la nomination d'un agent au grade supérieur, comme le prévoient les ratios des promus-promouvables.

Après délibération, le Comité Syndical

VOTE, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} Classe à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du 1^{er} avril 2017

9) SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

M. le Président explique la nécessité de supprimer un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe suite à la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, selon les ratios ci-dessus évoqués et précise que l'effectif des agents du Syndicat est au complet.

10) APPROBATION DU SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

M. le Président rappelle que les dernières modifications apportées au Schéma de distribution ont été présentées en 2014 et qu'il n'a pas été modifié depuis mais qu'il convient d'en demander l'approbation chaque année.

Il précise cependant que le présent schéma sera vraisemblablement modifié à l'issue de la future étude Diagnostic.

Après délibération, le Comité Syndical

APPROUVE, à l'unanimité le Schéma de Distribution présenté.

11) ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'ANNEE 2016.

M. le Président rappelle la nécessité de réaliser chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable.

Il précise que ce document est public et qu'il permet d'informer les usagers. Aussi, chaque commune adhérente au Syndicat recevra un exemplaire de ce rapport en vue de le présenter à son conseil municipal

Il présente ensuite, en détail, le rapport 2016 et le Comité Syndical, après délibération, ADOPTE, à l'unanimité, le document présenté.

12) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

M. le Président aborde avec les membres du comité syndical les points suivants en y apportant commentaires et chiffres si besoin :

- Les volumes distribués et les taux de rendement sur chaque commune
- Les volumes facturés au 1^{er} trimestre de 2017 (fin avril)
- Le paiement des factures par internet, via Tipi Budget, nouveau moyen de paiement proposé aux abonnés
- Le point sur les impayés qui diminuent sensiblement grâce à la mobilisation de tous
- Le litige avec un abonné qui a confié son dossier à un avocat
- La présentation des travaux projetés (SIG) via Google Earth, dont le projet de changement de canalisation entre Sanchey et Uxegney
- La recherche de fuite qui se poursuit avec les nouveaux outils à disposition
- La visite des installations par une classe de l'école Victor Hugo d'Epinal
- La journée Portes Ouvertes programmée au samedi 23 septembre 2017

La séance est levée à 20 h 30

Le Président
Didier MATHIS